



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 21038

Texte de la question

M. Jérôme Rivière demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui apporter des précisions à propos des drones de combat. A quel niveau de réflexion se trouve la concertation et qui sera chargé de la construction et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

Le concept de drones de combat (Unmanned Combat Aerial Vehicle ou UCAV) est une des évolutions des systèmes de combat aériens futurs rendu possible par l'extension des réseaux du champ de bataille. Avions sans pilote, ces drones offrent de nouvelles possibilités d'actions dont la permanence et l'attaque dans la profondeur en zone fortement défendue. Des réflexions sur l'emploi opérationnel de tels engins sont engagées, depuis le début de l'année 2003, au sein du ministère de la défense. Indépendamment de ces études, le ministre de la défense a annoncé, à l'occasion du salon du Bourget, le lancement d'un programme de démonstrateur de drone de combat (démonstrateur d'UCAV) dont la délégation générale pour l'armement assurera la maîtrise d'ouvrage. Ce démonstrateur permettra de maintenir et de renforcer les compétences industrielles de concepteur d'avions de combat en France et en Europe. Le premier vol est attendu en 2008 et permettra de démontrer la capacité de l'Europe à réaliser et à faire voler une plate-forme discrète non habitée, pilotée à distance par une station au sol, et apte à délivrer un armement guidé stocké en soute. L'UCAV est largement ouvert à la coopération européenne selon des modalités innovantes qui favorisent l'emploi des compétences technologiques existantes. Le démonstrateur d'UCAV ne préjuge pas de programmes d'équipement ultérieurs. A vocation expérimental, ce démonstrateur est destiné à faire progresser les technologies de discrétion et l'intégration d'un véhicule aérien dans les réseaux du champ de bataille. Les compétences développées, les outils et les résultats de cette démonstration pourront servir à une nouvelle génération d'avions de combat pilotés. La maîtrise d'oeuvre de ce programme a été confiée à Dassault Aviation, seul industriel français capable de réaliser une plate-forme aérienne furtive. D'autres industriels français y seront également associés, en particulier le groupe d'électronique Thales. Des pays et industriels européens ont manifesté leur intérêt pour ce projet. Ils seront consultés à partir du mois de septembre sur les modalités de leur participation. La notification du premier contrat est prévue dans le courant du dernier trimestre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21038

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5063

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7111